

COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE DAM 2025-009

DÉLIVRANCE D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE RUE DE WISQUES

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La demande en date du 17/06/2025 de M. Emeric OPART, domicilié 12, rue de Cléty à DOHEM, d'obtenir une concession funéraire : Concession familiale à compter du 17/06/2025, Ilôt C n°41 Concession n°661 pour une durée de 30 ans au sein du cimetière rue de Wisques pour un montant de 144 €.

DECIDE:

- de donner droit à la requête de M. Emeric OPART

Fait à Wizernes, Le **17/06/2025** Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre EVRARD

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture 062-216209023-20250617-DEC202509-AI Date de télétransmission : 23/06/2025 Date de réception préfecture : 23/06/2025